



# snipat

Administratifs Techniques Scientifiques



## Réunion zonale sur la situation sanitaire liée à la crise COVID-19

Le 24 novembre 2020, le SNIPAT assistait à une visioconférence organisée par le préfet délégué pour la défense et la sécurité Michel VILBOIS.

Cette réunion a été tenue en présence des directeurs zonaux SP, CRS, PAF, DZRFPN ainsi que des D.I.P.J. de Dijon et Strasbourg. Pour enrichir les échanges, étaient présents également le Dr Alice LE TACON, coordonnateur zonal de la médecine de prévention, le Dr Christophe DEY, médecin inspecteur régional grand est et Mme Isabelle JULIEN, conseillère prévention zonale auprès de la coordination zonale de la sécurité publique chargée des questions liées au Covid.

L'ensemble des organisations syndicales étaient présentes.

Un bilan et un point de situation nous ont été présentés pour chaque direction.

**Depuis un mois, le nombre de cas positifs et contacts au sein de la police Grand-Est est en régression.**

Les mesures prises semblent donc porter leur fruit mais **la vigilance ne doit pas baisser**. Les mesures comme le télétravail doivent être confortées.

Le travail fourni par les équipes du Dr LE TACON, tout comme le Dr DEY et celui de Mme JULIEN a été salué.

Dr Alice LE TACON a tenu à préciser qu'au plus fort de cette deuxième vague, elle et son équipe ont eu à répondre à plus de 100 appels/mails par jour en moyenne. Aujourd'hui la pression n'est redescendu qu'à une moyenne de 70 appels /mails. De facto, elle rencontre une difficulté de suivi de demandes hors COVID.



Des précisions ont été demandées concernant **le statut de « personne vulnérable »**. Dr LE TACON a précisé que la notion de gravité de la pathologie a été ajoutée par rapport au premier confinement, excluant ainsi certains agents du dispositif dont la maladie est suivie et dont le COVID n'aurait pas d'impact.

De plus, les modalités ont également changé en passant désormais par son **médecin traitant, puis médecin inspecteur régional (MIR) et en dernier lieu, si cela s'avère nécessaire, par la médecine de prévention.**

De plus, suite à l'avis du médecin traitant reconnaissant une forme de vulnérabilité au COVID, une discussion entre la hiérarchie et l'agent doit être initiée pour mettre en place du télétravail, de l'aménagement de poste ou de la mise en MCO. Ce n'est qu'en cas de total désaccord que la médecine de prévention peut statuer.

**Il semblerait également que certains médecins traitants refusent de statuer sur l'état de « personne vulnérable »**. Dans ces cas, il faut se tourner vers le MIR.

La médecine de prévention n'a donc lieu d'intervenir **qu'en cas de vulnérabilité grave et de problème POST-COVID.**

Dr Alice Le TACON précise que de nouvelles difficultés apparaissent avec le télétravail exclusif (isolement, manque de place à domicile etc.) et qu'il est à privilégier, quand c'est possible, les rotations des agents entre lieu de travail et domicile, notamment grâce aux ordinateurs « NOEMI » (PC totalement sécurisé et chiffré permettant de se connecter à l'environnement numérique du ministère de l'Intérieur via un VPN depuis n'importe quelle connexion internet).

Elle informe enfin que **nous ne pouvons compter sur l'immunité collective**. Les dernières données scientifiques semblent indiquer qu'après une contamination, **nous ne serions immunisés que pendant 2 mois environ et qu'en cas de réinfection, les séquelles sont plus importantes.**

Nous pouvons donc retomber malades et les séquelles semblent plus lourdes dans cette situation.

**Pour la reprise de service, les agents doivent être vus par le Dr DEY.**

Au cours des discussions, **le refus de certains directeurs de respecter les préconisations des médecins concernant les cas contacts** a été mis en avant.

Dr Alice LE TACON précise que, n'étant que des préconisations, c'est effectivement par le dialogue que la solution doit être trouvée. A cela le DDSP 57 et coordonnateur zonal de la zone de défense et de sécurité Est Philippe TIRELOQUE précise qu'il est évident que c'est la santé de l'agent qui doit d'abord entrer en ligne de compte mais qu'effectivement les directeurs ont aussi la pression de maintenir l'opérationnalité. Il veillera qu'un traitement égal soit fait sur l'ensemble de la zone.

Concernant les moyens logistiques, il apporte également l'information qu'il y a **un stock suffisant en masques et gels hydroalcooliques** pour tenir plusieurs mois et que des commandes régulières sont gérées par le SGAMI. **Une commande accrue de blouse** a été faite notamment à destination des PTS.

**Pour les postes NOEMI, suite au premier confinement, 121 unités étaient commandées et sont en cours d'affectation.** Prochainement ce parc devrait être renforcé pour la sécurité publique Grand-Est par **214 unités supplémentaires.**

Enfin le préfet précise que pour le moment aucun dépistage massif et systématique n'est prévu.



Prenez soin de vous et de vos proches.

Michel LORENTZ

Metz, le 24/11/2020